



Traité Mé'ila

Michna 4 - Chapitre 1

מַעֲשֵׂה דָמִים בְּקִדְשֵׁי קֳדָשִׁים,
לְהַקֵּל וּלְהַחְמִיר;
וּבְקֳדָשִׁים קְלִים,
כָּלן לְהַחְמִיר.
כִּיצַד?

קֳדָשֵׁי קֳדָשִׁים לִפְנֵי זְרִיקַת דָּמִים,
מוֹעֵלִין בְּאַמּוּרִין וּבְבֶשֶׁר;
לְאַחַר זְרִיקַת דָּמִים,
מוֹעֵלִים בְּאַמּוּרִים,
וְאִין מוֹעֵלִין בְּבֶשֶׁר.
עַל זֶה וְעַל זֶה,
חִיבִין מָשׁוּם פְּגוּל נוֹתֵר וְטָמֵא.
וּבְקֳדָשִׁים קְלִים כָּלן לְהַחְמִיר,
כִּיצַד?

קֳדָשִׁים קְלִים לִפְנֵי זְרִיקַת דָּמִים,
אִין מוֹעֵלִין לֹא בְּאַמּוּרִין וְלֹא בְּבֶשֶׁר;
לְאַחַר זְרִיקַת דָּמִים,
מוֹעֵלִין בְּאַמּוּרִין,
וְאִין מוֹעֵלִין בְּבֶשֶׁר.
עַל זֶה וְעַל זֶה,
חִיבִין מָשׁוּם פְּגוּל נוֹתֵר וְטָמֵא.
נִמְצָא,

מַעֲשֵׂה דָמִים בְּקִדְשֵׁי קֳדָשִׁים,
לְהַקֵּל וּלְהַחְמִיר;
וּבְקֳדָשִׁים קְלִים,



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



כלו להחמיר:

[En ce qui concerne la responsabilité pour usage abusif [me'ila] des objets consacrés], il y a [un aspect de] clémence et [un aspect de] rigueur dans l'acte [d'aspersion du] sang des offrandes de l'ordre le plus sacré. Mais [en ce qui concerne l'aspersion du sang] dans [le cas d']offrandes de moindre sainteté, [elle contient] dans son intégralité [des aspects de] rigueur, [c'est-à-dire qu'il n'y a que des aspects de rigueur]. Comment cela ? [Le statut des] offrandes de l'ordre le plus sacré [est qu'avant] l'aspersion du sang, on est [responsable] de l'usage abusif des parties sacrificielles [qui doivent être brûlées sur l'autel], et de [l'usage abusif [me'ila]] de la viande [que doivent manger les Kohanim. Puisque la viande est interdite avant l'aspersion du sang, elle fait partie de la catégorie des objets consacrés à Dieu, qui sont soumis aux halakhot de l'usage abusif [me'ila]]. Après l'aspersion du sang [des offrandes de l'ordre le plus sacré], on est [toujours passible] d'un abus [me'ila] de leurs portions sacrificielles, [car elles restent interdites à la consommation et font partie de la catégorie des choses consacrées à Dieu], mais on n'est pas [passible] d'un abus [me'ila] de la viande, [car elle est désormais autorisée à la consommation par les Kohanim. Cela explique qu'il y ait un aspect de clémence dans l'aspersion du sang des offrandes de l'ordre le plus sacré. En revanche], pour [la consommation de] ces [deux parties sacrificielles] et de cette [viande, après l'aspersion du sang], on est passible [de karet] en raison de [la violation de l'interdiction de consommer du] piggoul, [de l'interdiction de consommer du] notar et de [l'interdiction de consommer de la viande sacrificielle pendant l'impureté rituelle. [Par conséquent], l'acte d'[aspersion] du sang des offrandes de l'ordre le plus sacré se révèle [contenir un aspect de] clémence et [un aspect de] rigueur. Mais en ce qui concerne [l'aspersion du sang des] offrandes de moindre sainteté, tous leurs [aspects sont de] rigueur. Comment cela ? [Le statut des] offrandes de moindre sainteté [est celui] avant l'aspersion du sang ne peut être [utilisé à] mauvais escient ni pour les parties sacrificielles ni pour la viande. Après l'aspersion du sang, on peut être [tenu responsable de] l'usage abusif [me'ila] des parties sacrificielles, mais on ne peut être [tenu responsable de] l'usage abusif [me'ila] de la viande. [Cela explique pourquoi l'aspersion du sang dans le cas d'offrandes de moindre sainteté entraîne une rigueur en termes de halakhot d'usage abusif [me'ila]. Et] pour [la consommation de] ces [deux parties sacrificielles] et de cette [viande, après l'aspersion du sang], on peut [recevoir karet] en raison de [la violation de l'interdiction de consommer du] piggoul, [de l'interdiction de consommer du] notar et [de l'interdiction de consommer de la viande sacrificielle alors qu'elle] est rituellement impure. [Par conséquent, dans] l'acte d'[aspersion du] sang des offrandes de moindre sainteté, on constate [que] tous leurs [aspects sont] rigoureux.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions